

Image not found or type unknown



Divorce et carte de séjour

Par **alamir**, le **08/06/2019** à **11:53**

Bonjour je risque de passé au divorce avec ma femme et je suis en carte de séjour de deux ans. Sachant bien que je me suis déjà divorcé avant. Avec ma femme actuelle ça fait 2ans et demi qu'on n'ai marié ma 1ère régularisation date de 2011.

Ma question est si je divorce aujourd'hui je vais perdre le droit de vivre en France ou pas.

Merci

Par **youris**, le **08/06/2019** à **13:36**

bonjour,

si vous avez obtenu un titre de séjour comme conjoint de français, et que vous divorcez, vous risquez effectivement de perdre votre titre de séjour.

salutations